

**Relevé de décisions
du conseil de l'Inspé - Académie de Martinique (à distance - visioconférence)
Séance du mercredi 25 novembre 2020**

Le mercredi 25 novembre 2020, à 14 heures 30, les membres élus et nommés du conseil de l'Inspé de l'académie de Martinique, composante du pôle universitaire de Martinique, au sein de l'université des Antilles, se sont réunis sur convocation de la présidente, madame Rose-Lise Joachim.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Propos liminaires
2. Informations
 - a. Report des élections partielles au conseil de l'institut
 - b. Point sur la taxe d'apprentissage reçue en 2020
 - c. Présentation des dispositifs de préprofessionnalisation (AED et PPPE)
3. Validations
 - a. Procès-verbal des CI des 14 et 21 octobre 2020
 - b. Modalités de validation des connaissances du master MEEF 2nd degré, parcours créole et lettres modernes
 - c. Procédure d'utilisation du logiciel Compilatio et lutte contre le plagiat
 - d. Attribution d'un local au laboratoire de recherche CREEF-Martinique
 - e. Conditions d'utilisation de la salle de visioconférence de l'Inspé
 - f. Constitution d'une commission « campus de Fort-de-France »
4. Questions diverses

Nombre de membres présents : 08

Nombre de membres absents et représentés : 04

Nombre de membres absents non représentés : 06

Invité : 01

✚ Procès-verbal des CI des 14 et 21 octobre 2020

a. Procès-verbal du conseil de l'institut du mercredi 14 octobre 2020

Aucune demande de modification n'est sollicitée.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du conseil de l'institut de la séance du mercredi 14 octobre 2020.

b. Procès-verbal du conseil de l'institut du mercredi 21 octobre 2020

Aucune demande de modification n'est sollicitée.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du conseil de l'institut de la séance du mercredi 21 octobre 2020.

✚ Modalités de validation des connaissances du master MEEF 2nd degré, parcours créole et parcours lettres modernes

Les coordonnateurs des parcours créoles et lettres modernes ont précisé les modalités d'évaluation de chaque EC dans leur plan de formation.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des votants, les modalités d'évaluation des connaissances du master MEEF second degré, parcours créole et parcours lettres modernes.

✚ Procédure d'utilisation du logiciel Compilatio et lutte contre le plagiat

Ce sujet a été abordé lors d'un précédent conseil, suite à l'acquisition, par l'université des Antilles, d'un logiciel de similarité. La proposition de charte de l'Inspé propose deux étapes :

- phase 1 : période formative pour les étudiants ;
- phase 2 : période évaluative pour le tuteur.

Le conseil d'administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 3 mars 2020, a approuvé une charte relative à l'intégrité scientifique, qui énonce les règles et les principes relatifs à la conduite d'une recherche, rigoureuse et respectueuse des valeurs scientifiques au sein de l'université des Antilles.

Afin de s'assurer de la cohérence entre les deux chartes, les membres du conseil décident que la procédure d'utilisation du logiciel Compilatio et de lutte contre le plagiat sera étudiée lors d'un prochain conseil, après un examen détaillé de la charte de l'université des Antilles.

Attribution d'un local au laboratoire de recherche CRREF-Martinique

Par courrier du 21 octobre 2020, le CRREF (centre de recherche et de ressources en éducation et formation) sollicite la mise à disposition d'un local pour ses membres aux membres du conseil de l'Inspé.

Le CRREF est administré à l'Inspé de Guadeloupe ; plusieurs enseignants-chercheurs de l'Inspé de Martinique sont désormais membres du CRREF. Le local demandé est destiné à réunir les membres du laboratoire dans un lieu commun et à accueillir des chercheurs invités.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des votants, la demande d'attribution d'un local au laboratoire de recherche CRREF, dès qu'une salle appropriée sera vacante sur le campus de Fort-de-France.

Conditions d'utilisation de la salle de visioconférence de l'Inspé

L'Inspé s'est doté d'une salle de visioconférence, équipée de matériel moderne, spécialement aménagée pour ce dispositif, et pouvant accueillir 25 personnes maximum.

Afin de répondre aux futures sollicitations, il convient d'établir une fiche de procédure et de fixer les conditions tarifaires.

Les membres du conseil décident :

- que les conditions tarifaires du marché soient prises en considération dans le calcul du tarif de l'Inspé ;
- que soit présenté une cartographie objective et précise du champ d'application de la gratuité et/ou du tarif préférentiel en fonction du statut du demandeur ;
- de reporter à un prochain conseil l'examen d'une tarification de la salle de visioconférence.

Constitution d'une commission « campus de Fort-de-France »

L'année 2022 correspondra au cinquantenaire de la fin de l'école normale sur le site de la ville de Ducos et de son installation, puis celle de l'UUFM, puis celle de l'ESPÉ, et maintenant celle de l'Inspé, sur le site du campus de Fort-de-France.

Il convient de fêter avec prestige les 50 ans du site de la Pointe-des-Nègres.

Pour organiser un tel événement, la mise en place d'une commission est nécessaire ; sa mission serait :

- de mettre en œuvre une procédure de réalisation de la couverture de l'agenda 2021-2022 de l'institut ;
- d'engager le processus de dénomination de salles spécifiques et de voies du campus, déjà validé par le conseil ;
- d'organiser l'anniversaire des 50 ans de la formation des enseignants en Martinique sur le site de la Pointe-des-Nègres.

Afin de présider cette commission, un appel à candidature aux membres du conseil de l'Inspé est lancé ; aucune candidature n'est proposée. La direction propose celle de monsieur Dominique Berthet, qui l'accepte.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des votants, la nomination de monsieur Dominique Berthet à la présidence de la commission « campus de Fort-de-France ».

Fort-de-France, le mercredi 25 novembre 2020,

Pour le conseil de l'institut,

Le directeur de l'Inspé de l'Académie de Martinique


Bertrand Troade
